

## ELECTION CONTESTEE DU COMTE DE QUEEN, I.-P.-E.

Province de l'Île-du-Prince-Edouard.

*Dans la cour Suprême de judicature.*

## LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Queen, dans la province de l'Île-du-Prince-Edouard, tenue le 19me jour d'octobre et le 26me jour d'octobre A.D. 1908.

Entre

LEWIS P. TENTON,

*Pétitionnaire;*

et

LEMUEL E. PROWSE,

*Répondant.*

Après avoir entendu les parties en cette cause, pétitionnaire et répondant, et leurs avocats et témoins, et après avoir pris connaissance de la pétition et de tous documents, papiers et écrits déposés comme preuve ou produits lors de l'instruction de la cause, nous donnons par les présentes jugement en faveur de Lemuel E. Prowse, le répondant, et nous décidons et adjugeons que le dit répondant, Lemuel E. Prowse, a été dûment élu comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Queen, dans la province de l'Île-du-Prince-Edouard, à l'élection tenue les 19me et 26me jours d'octobre A.D. 1908, et nous déboutons la pétition en cette cause avec frais.

W. W. SULLIVAN, *juge en chef.*  
R. R. FITZGERALD, *juge.*

CHARLOTTETOWN, comté de Queen,  
5 octobre 1909.

Canada,

Province de l'Île-du-Prince-Edouard.

*Dans la cour Suprême de judicature.*

## LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Queen, dans la province de l'Île-du-Prince-Edouard, tenue le dix-neuvième jour et le vingt-sixième jour d'octobre A.D. 1908.

Entre

LEWIS P. TENTON,

*Pétitionnaire;*

et

LEMUEL E. PROWSE,

*Intimé.*

Nous, les soussignés, William Wilfrid Sullivan, juge en chef de la cour Suprême de judicature de la province de l'Île-du-Prince-Edouard, et Rowan Robert Fitzgerald, l'un des juges de la dite cour, certifions par les présentes que, en vertu de la Loi des élections fédérales contestées, les 4me et 5me jours de juin, les 14me, 15me, 16me, 17me, 20me, 21me, 24me, 25me et 27me jours de septembre, et le 5me jour d'octobre A. D. 1909, nous avons tenu une cour à Charlottetown, dans le dit district électoral du comté de Queen, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties sus-